|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/40/INF/6 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 20 juin 2019  |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Quarantième session**

**Genève, 17 – 21 juin 2019**

Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées

Décisions prises par le Directeur général conformément à la recommandation adoptée par le Conseil consultatif

*Note d’information établie par le Directeur général*

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI (ci-après dénommé “Fonds”) approuvées par l’Assemblée générale figurent dans l’annexe du document WO/GA/39/11. L’article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

“Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

1. la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l’assistance financière (c’est-à-dire la session suivante du comité),
2. les demandeurs qui, de l’avis du conseil, devraient bénéficier d’une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
3. les demandeurs éventuels qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance, mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles,
4. les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l’article 10,
5. les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

1. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer au comité le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la quarantième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.
2. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l’Assemblée générale à sa trente-neuvième session, le Directeur général a pris note du contenu de ce rapport et adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 dudit rapport.

[L’annexe suit]

Fonds de contributions volontaires de l’OMPI

Conseil consultatif

Rapport

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci-après dénommé “Fonds”), dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) à sa quarantième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa trente-deuxième réunion le 19 juin 2019, sous la présidence de M. Faizal Chery SIDHARTA, membre d’office, en marge de la quarantième session du comité.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l’annexe du document WO/GA/39/11.
3. Conformément à l’article 5.a) de l’annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d’information WIPO/GRTKF/IC/40/INF/4 en date du 15 mai 2019, distribuée avant l’ouverture de la quarantième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 2405,75 francs suisses au 8 mai 2019. À cet égard, le Conseil consultatif s’est félicité de la contribution de 18 268,75 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars canadiens à la date de l’opération) versée au Fonds par le Gouvernement canadien. Le Conseil consultatif a vivement encouragé les États membres de l’OMPI et autres donateurs potentiels à contribuer davantage au Fonds.
4. Le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l’examen de la liste des demandeurs figurant dans la note d’information WIPO/GRTKF/IC/40/INF/4, ainsi que du contenu des demandes correspondantes, et conformément à l’article 6.i) de l’annexe du document WO/GA/39/11 :
	* 1. future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l’article 5.e) : quarante et unième session du comité, si le mandat du comité est renouvelé par l’Assemblée générale de l’OMPI;
		2. demandeurs qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance pour la session du comité, comme indiqué au paragraphe 4.i), sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants (par ordre de priorité) :

M. Ndiaga SALL

M. Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO

* + 1. demandeur dont l’examen de la demande par le Conseil consultatif devrait être reporté à la prochaine session du comité :

M. Agoussou Marcellin AIGBE

* + 1. demandeur dont la demande de participation devrait être rejetée :

Aucun

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu’il contient seront transmis au Directeur général de l’OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l’article 6.i) de l’annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 19 juin 2019

Liste des membres du Conseil consultatif :

Président : M. Faizal Chery SIDHARTA, ministre conseiller, Mission permanente de l’Indonésie, Genève, vice-président du comité, membre d’office [signé]

et, par ordre alphabétique :

M. Reza DEHGHANI, conseiller, Mission permanente de la République islamique d’Iran, Genève [signé]

M. Nelson DE LEÓN KANTULE, représentant, Asociación Kunas Unidos por Napguana (KUNA) [signé]

M. Mahmud JUMAZODA, deuxième secrétaire, Mission permanente du Tadjikistan, Genève [signé]

Mme Subama MAPOU, représentante, ADJMOR [signé]

Mme Lucy MULENKEI, représentante, Indigenous Information Network (IIN) [signé]

M. Moses PHAHLANE, directeur adjoint chargé des questions commerciales multilatérales, Département de la coopération internationale (Afrique du Sud) [signé]

Mme Aurelia SCHULTZ, conseillère, Bureau des politiques et des affaires internationales, Bureau du droit d’auteur (États-Unis d’Amérique) [signé]

Mme Heidi VASCONES MEDINA, troisième secrétaire, Mission permanente de l’Équateur, Genève [signé]

[Fin de l’annexe et du document]